

(N° 2.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1834.

PROJET D'ADRESSE

EN RÉPONSE

AU DISCOURS DU ROI,*présenté, au nom de la Commission (1), par M. DE FOERE.*

SIRE,

Le vif intérêt que le pays attache à son bien-être donne, à chaque ouverture de nos sessions parlementaires, une nouvelle impulsion à ses espérances. La Nation attend, à juste titre, son bonheur de ses institutions et de ses lois.

Si nos rapports politiques s'étendent de nations à nations, il faut attribuer cet heureux résultat à la justice de notre cause. Toujours le bon droit dirige la conscience des peuples, et finit par triompher des prétentions injustes. Il serait difficile de comprendre la raison pour laquelle la Belgique, trop longtemps sacrifiée aux exigences étrangères, ne pourrait gouverner, comme autrefois, ses propres intérêts, tout en observant les règles que les devoirs internationaux lui prescrivent.

Nous aimons à reconnaître, Sire, que le pays doit à votre constante sollicitude d'avoir une armée digne de sa confiance. Si jamais notre indépendance était menacée, nous pouvons nous reposer sur la discipline, la bravoure et

(1) Cette commission se composait de MM. RAIKEM, *président*, DE FOERE, *rapporteur*, DU BUS, FALLON, DE BEHR, D'IIANE et HYP. DELLAFAILLE.

l'esprit national de nos soldats. La Garde Civique saurait alors acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la Nation.

L'armée répond à ses devoirs. Nous devons assurer son avenir. Elle en trouvera la garantie dans de bonnes lois sur la justice, l'avancement et les pensions militaires.

L'organisation de l'armée, son contingent et le système de défense du pays méritent notre attention particulière. La sûreté de l'État d'un côté, l'économie dans ses dépenses de l'autre, réclament cette haute sollicitude.

La nation apprendra avec plaisir que les finances sont dans un état satisfaisant, et que l'ordre et l'économie, qui règnent dans les dépenses publiques, permettront de diminuer les centimes additionnels, et d'entreprendre de grands travaux d'utilité générale, sans imposer de nouvelles charges.

Les lois qui règlent les comptes des années écoulées justifieront de l'emploi légal des deniers publics. La publicité des comptes de l'État n'est pas une des moindres conquêtes de notre révolution.

Le besoin d'une répartition plus équitable dans les impôts est, depuis long-temps, vivement senti. La Chambre des Représentans portera toute son attention sur les modifications que notre système financier doit nécessairement subir.

Les autres lois, Sire, que votre sollicitude royale se propose de nous faire présenter, seront examinées avec toute la maturité qu'exigent les hauts intérêts qu'elles ont pour objet de régler. Il est urgent d'arrêter les abus auxquels donne lieu l'état incomplet d'une partie de notre législation.

Les vices de notre système commercial sont aussi généralement reconnus. L'exercice du droit de pétition ne cesse de les signaler. Le pays n'ignore pas, Sire, que ses intérêts industriels et commerciaux sont l'objet de la sollicitude particulière de votre gouvernement. Les progrès que fait chaque jour la science nous permettent d'espérer que le juste principe de réciprocité ne sera pas long-temps méconnu, et que nos négociations avec la France et avec d'autres États ne resteront pas sans succès.

Si l'industrie et le commerce prennent chaque jour plus de développement, les sciences et les arts ne tarderont pas de suivre cette heureuse impulsion. L'expérience a prouvé l'intime connexité qui existe entre la prospérité des nations et l'exercice progressif des facultés intellectuelles.

Toujours, Sire, les Belges ont su apprécier dignement les vertus d'un bon Prince; toujours ils l'ont entouré de leur affection et de leur vénération. Votre Majesté, en visitant successivement les provinces du royaume, a recueilli les témoignages les plus sincères de leur vif attachement au trône. Ces nobles

sentimens , manifestés par la Nation toute entière , imposent à ses députés un devoir plus impérieux de concourir, avec votre gouvernement , à l'accomplissement de la régénération politique du pays.

Le président ,
RAIKEM.

Le rapporteur ,
DE FOERE.
